



PAYS du GRAND BRIANÇONNAIS
des Ecrins au Queyras

**GESTION INTEGREE
DES RISQUES NATURELS**

BILAN D'ACTIVITE 2010

A **Sommaire**

- **Cadre du projet**
- **Le territoire dans le projet**
- **La Gouvernance du Projet et réunions d'information**
- **Les trois actions du projet 2010**
- **Prédéfinition du plan d'action 2011 et création d'un poste risque au Pays du Grand Briançonnais**

CADRE DU PROJET

Les risques naturels en montagne ont des caractéristiques particulières du fait principalement du facteur relief (qui joue un rôle prépondérant en accélérant les phénomènes et en augmentant leur puissance) ainsi que des spécificités de l'urbanisation et de l'aménagement de l'espace. Plus généralement, le risque naturel peut se définir comme le croisement entre un aléa (phénomène naturel tels les avalanches, inondations, incendies de forêt, mouvements de terrains, séismes,...), et des vulnérabilités humaines, c'est-à-dire des installations ou activités susceptibles d'être endommagées par la survenue d'un événement. Stricto sensu, le risque naturel n'est pas l'événement naturel seul mais cette conjonction entre aléa et activités ou installations humaines.

Chaque événement a un coût sur l'économie locale, et peut parfois avoir un coût humain. C'est pourquoi il est nécessaire de prévenir ces risques le plus en amont possible, réduire les risques en diminuant les impacts potentiels des aléas, par un aménagement global, concerté et adapté, en s'armant de moyens techniques et de gestion de crise pour limiter les coûts, en capitalisant sur les modalités de gestion des crises afin d'assurer un retour d'expérience efficace.

Cette approche globale de la prise en compte des risques naturels dans le développement d'un territoire de montagne nécessite la prise en compte continue et simultanée de nombreux aspects relatifs à l'action de gestion de ces risques, en recherchant un effet de synergie et de décloisonnement : il s'agit bien là de la notion de « gestion intégrée des risques naturels », qui se nourrit du constat récurrent des difficultés vécues par les acteurs dans leur quotidien ou à l'occasion de crises : déficit de coordination dans l'action, de vision et de planification sur le long terme, d'approches globales et partagées au niveau local,...

Mettre en place une gestion intégrée nécessite une vision globale de la problématique d'un territoire pour assurer une véritable articulation des différentes décisions et actions concernant les risques naturels, dans le contexte global de développement de ce territoire. C'est pourquoi il a semblé pertinent d'engager une démarche expérimentale sur des « sites pilotes », identifiés comme des territoires cohérents vis-à-vis de questions relatives aux risques naturels. En effet, l'expérimentation locale est nécessaire pour explorer des méthodes nouvelles de gestion des risques avant leur généralisation à l'ensemble du territoire.

Par ailleurs il est envisagé, en phase « opérationnelle », la mise en réseau de ces sites pilotes, créant ainsi une dynamique de massif et permettant une mutualisation et un échange entre territoires engagés dans ces nouvelles pratiques de gestion. Pourra venir ensuite un essaimage vers de nouveaux territoires des Alpes puis des autres massifs de montagne.

Pour préparer cette expérimentation, une étude de préfiguration visant l'émergence de sites pilotes potentiels a été réalisée par le Pôle Grenoblois d'étude et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PGRN) entre Janvier et Octobre 2008. Un comité de pilotage composé de la DIACT, des Régions Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur et un comité de suivi composé des membres du comité de pilotage, des services des DIREN, Préfectures, Directions Départementales de l'Équipement, RTM et conseils généraux ont été mis en place pour suivre et orienter les travaux. Cette étude basée sur une méthodologie de consultation et de travail collaboratif avec les acteurs départementaux (Préfecture, CG, DDE, RTM,...) a donné lieu à 6 réunions (Isère, Haute Savoie, Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes) qui ont permis d'établir une liste de 19 sites pilotes potentiels dont le Pays du Grand Briançonnais. Sur chacun de ces sites ont été évaluées l'opportunité du site et la faisabilité d'un projet de gestion intégrée.

Lors d'une deuxième phase, réalisée de janvier à mai 2009, 7 sites pilotes parmi les 19 recensés en première phase ont manifesté leur intérêt de s'engager dans la démarche. Les résultats de cette deuxième phase ont fait l'objet d'une validation en comité de suivi de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes (CIMA) et du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA). Une réunion de lancement de l'opération « sites pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes » s'est tenue le 28 septembre 2009 à L'Argentière la Bessée, Hautes Alpes. **Le Pays du Grand Briançonnais a été retenu site pilote à l'automne 2009 et démarrait son projet au mois de mars 2010.**

LE TERRITOIRE DANS LE PROJET

Le Pays du Grand Briançonnais associe les quatre Communautés de communes de l'Escarton du Queyras, du Pays des Ecrins, du Guillestrois et du Briançonnais, soit 37 communes et une population de 33 785 habitants sur 2 138 km². L'intercommunalité est une donnée primordiale sur le territoire puisque plus de 20 communes adhèrent au moins quatre structures intercommunales.

Territoire de montagne, le Pays du Grand Briançonnais est caractérisé par un relief accidenté, soumis à tous les risques naturels spécifiques à ce type de territoire: avalanches, crues torrentielles chutes de blocs, mouvements de terrain, érosion, inondations... Ces caractéristiques conditionnent de près ou de loin la vie économique et sociale du territoire et constituent un enjeu majeur auquel sont soumis le développement de l'habitat et l'exercice des activités économiques locales. En effet, le Pays du Grand Briançonnais est caractérisé par la dominante d'une économie touristique de montagne, moteur principal de l'économie du territoire, impliquant une forte fréquentation et une population totale sur le territoire pouvant être multipliée par 5 en périodes touristiques, et jusqu'à 20 dans certaines communes. Ces périodes de forte affluence coïncident en plus généralement avec des périodes où les risques naturels augmentent : en hiver par la présence de la neige et en été par les crues torrentielles et feux de forêt.

Concernant l'urbanisation, à ce jour, 28 plans de préventions des risques naturels sont prescrits sur le territoire, dont 17 sont approuvés. Ces plans influencent grandement l'urbanisme des communes du Pays puisqu'elles doivent prendre en compte dans leur plan d'urbanisme les prérogatives des PPR. Ainsi, beaucoup de municipalités sont en train de modifier leur plan d'occupation des sols ou passent d'un POS à un plan local d'urbanisme. L'association de la présence de multiples aléas sur les territoires communaux et la topographie de ces secteurs crée une pression foncière relativement importante sur l'ensemble du Pays du Grand Briançonnais.

En effet, d'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), 2 communes sont concernées par 3 ou 4 aléas, et 34 communes le sont par 5 ou 6. Depuis la création des arrêtés de Catastrophes Naturels, 59 ont été décrétés sur le territoire, essentiellement concernant les inondations et coulées de boues puisqu'ils représentent à eux seuls plus de 40 de ces arrêtés. L'association du Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras coordonne depuis 2006 la mise en œuvre des actions et des projets menés au niveau du territoire du Pays et s'inscrivant dans les contractualisations du Pays.

Par l'intermédiaire de ses chargés de mission, l'association joue un rôle d'impulsion, d'animation, d'ingénierie et de coordination des projets menés sur le territoire afin de favoriser la démarche de projet, essentielle à l'émergence d'opérations innovantes. Elle permet également d'assurer la liaison entre les élus des Communautés de communes du Pays et les acteurs locaux, ainsi que le relais auprès des partenaires financiers du Pays - Etat, Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et du département des Hautes Alpes.

A cet égard, il coordonne les relations et interventions au sein du territoire des collectivités publiques et suit les actions et les projets mis en œuvre dans leurs domaines de compétences. Ces dossiers sont ainsi suivis conjointement par les équipes techniques des Communautés de communes et du Pays, l'articulation et le relais étant assurés pour chaque dossier par le Pays.

De manière générale, les missions données à l'association du Pays ont permis :

- d'encourager l'émergence d'une dynamique de Pays sur la base d'un projet commun de développement ;
- d'assurer la cohérence de certaines actions entreprises ;
- de mobiliser en priorité sur le territoire les fonds nécessaires.

Par exemple, dans le cadre de ces missions, la phase d'élaboration de la Charte Forestière a permis de conduire des réflexions sur les espaces forestiers, qui jouent un rôle majeur dans la gestion et la limitation des risques. Un des objectifs affichés de cette Charte, adoptée et signée le 27 novembre 2009, est de « Renouveler et entretenir les peuplements assurant une fonction de protection contre les risques naturels ».

Plus largement, et au-delà de cette entrée sectorielle, les élus du territoire ont ressenti fortement la réelle nécessité d'assurer une gestion intégrée des risques naturels par une approche transversale sur le territoire pour assurer une bonne articulation entre les décisions et les actions à conduire en la matière.

Cette volonté s'est traduite par le dépôt de la candidature du Pays en tant que site pilote volontaire dans le cadre de la démarche initiée par l'Etat et les Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Rhône Alpes, candidature validée par les élus du Pays du Grand Briançonnais lors du Conseil d'administration du 03 juin 2009 et retenue à l'automne 2009.

LA GOUVERNANCE DU PROJET

Un Comité de suivi restreint constituant le noyau de décision s'est réuni régulièrement pour valider et orienter le déroulement de la mission. Il est composé d'élus et de techniciens :

- Président et/ou Elu référent du Pays du Grand Briançonnais
- Présidents des 4 Communautés de Communes ou Elus désignés
- Présidents du Parc national des Ecrins ou élu désigné
- Président du Parc naturel régional du Queyras ou élu désigné

Chaque représentant pouvant être accompagné d'un technicien (DGS, directeur ou Technicien Référent)

- Représentant de la DATAR
- Représentant de la Région – Service Risques

Le comité de suivi peut être élargi en fonction des questions qui seront à l'ordre du jour, plus précisément les périodes de programmation de projet.

- Mission Montagne de la Région PACA
- Mission de coordination des projets de territoires de la région PACA

Quatre comités de pilotages se sont tenus, une réunion de présentation à tous les acteurs locaux et une réunion de rendu:

- 18 février 2010 : Réunion de présentation du projet suivie d'un comité de pilotage
- 10 mai 2010 : Comité de pilotage
- 23 septembre 2010 : Comité de pilotage
- 14 décembre 2010 : Comité de pilotage suivi d'une réunion de rendu

Ce sont au totale 6 réunions qui ont été réalisées

LES TROIS ACTIONS DU PROJET EN 2010

Si la finalité du projet sur trois ans vise bien la mise en œuvre d'un plan d'action elle passe tout d'abord par la réalisation d'un diagnostic. Cette première année passée a donc permis de créer les conditions techniques et méthodologiques de la mise en œuvre du projet de Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) en Pays du Grand Briançonnais autour de trois étapes :

- L'objectif est dans un premier temps de **réaliser un diagnostic du territoire en matière de gestion des risques.**

En prenant en compte les outils de gestion et actions existants sur les territoires et ceux à venir, dans le cadre d'une approche multi-risques en respectant le champ de compétence de chaque structure partenaire. Identifier et en recenser les études et travaux menés en matière de gestion des risques naturels sur le territoire. Analyser les politiques conduites sur le territoire en la matière, les forces et faiblesses des dispositifs en place. Enfin, identifier les grands enjeux du territoire en matière de gestion des risques naturels.

Pour mener à bien ce premier travail indispensable, le Pays s'est attaché le concours d'une stagiaire issue d'une formation de master 2 risques naturels à l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble pour une période de 6 mois (mars 2010-Août 2010).

En terme de méthodologie de travail, se diagnostic s'est déroulé en deux temps :

- Une première phase de diagnostic concernant toutes les communes du Pays a permis de dresser un état des lieux complet à l'échelle du territoire permettant de cerner les zones à enjeux et prédéfinir les futurs sites tests

- Une seconde phase de diagnostic approfondi au cœur même des sites tests afin de bien mettre cerner les enjeux locaux afin d'élaborer des pistes de plan d'action pour la seconde année du projet.
- Dans le même temps, le deuxième objectif poursuivi sur le territoire dans le cadre de la démarche était d'**identifier des sites tests destinés à expérimenter des méthodes de gestion intégrée des risques et d'en évaluer la transférabilité sur le reste du territoire.**

Entre les deux phases de diagnostic, le Pays à élaboré avec les acteurs locaux la constitution de sites tests selon une méthode de travail précise. Les critères portent sur la présence de plusieurs types de risques sur ce territoire, mais également sur le potentiel de transférabilité des procédures mise en place et des expériences aux autres communes du Pays.

Le Comité de suivi du 19 février 2010 (St Crépin) a travaillé et fait des propositions de grille de Lecture suivante :

- L'appel à projets « Gestion intégrée des Risques » n'est pas un guichet
- Volontariat local
- Pas de thématization, approche multirisque.
- Projets locaux à enrichir (aménagement, infrastructures, urbanisme, etc)
- Appui sur une animation en local et une ingénierie en interne.
- Transférabilité et volonté de mutualiser, travailler sur de l'échange et du retour d'expérience.
- Complémentarité à l'échelle du Pays.

Dans des espaces très fortement soumis aux risques naturels il était important d'insérer la notion de gestion des risques et même multirisques au cœur de projets concrets de développement économique et environnemental (sur les zones d'activités économiques, sur les lieux habités, les zones touristiques etc.).

De plus, il existe sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais (présentant une superficie importante au regard d'autres sites pilotes) des espaces au sein desquels cette problématique est particulièrement prégnante et déjà au cœur des préoccupations des élus et des acteurs locaux.

Cette caractéristique nous à conduit à proposer une démarche d'analyse et d'échange concernant la gestion des risques sur un certain nombre de ces espaces, véritables **sites tests** sur lesquels il sera possible d'orienter le travail sur des priorités préalablement identifiées. Cette démarche d'analyse validée en comité de pilotage visait en outre à faire émerger des sites tests complémentaires à l'échelle du territoire de projet.

3 sites tests ont été validés, un quatrième est encore en discussion : la Clarée (Névache, Val des Prés), le Pays des Ecrins, axe durancien (Saint Martin de Queyrières, l'Argentière la Bessée, La roche de Rame), le Queyras, haut Guil (Ristolas, Abriès, Aiguille) et un dernier site test qui a reçu une validation de principe à condition que ses contours et ses objectifs soient précisés. Il s'agit de la Confluence Guil-Durance.

- Enfin, le troisième objectif poursuivi était de **conduire les travaux de synthèse de cette première phase de l'opération, d'en assurer les restitutions** auprès des acteurs qui auront été impliqués dans la démarche et de **partager les résultats de la première phase avec les autres sites pilotes impliqués dans la démarche.** In fine l'objectif sera :

Plusieurs orientations ont été prises dans la communication faite dans le cadre de cette première année du projet :

- La création d'une rubrique spécifique dans le site Internet du Pays du Grand Briançonnais :

<http://www.paysgrandbrianconnais.fr/fr/le-pays/le-pole-gestion-integree-des-risques.html>

-La création d'une « news letter » diffusée par mail

-L'organisation d'une réunion de rendu du diagnostic le 14 décembre 2010 à l'Argentière la Bessée

Le travail préalable de diagnostic, la définition de sites tests et de retours auprès des acteurs a permis tout au long de la démarche de confronter les éléments, valider les contenus, approprier une démarche innovante et susciter les volontarismes nécessaires à la construction et la consolidation de chaque site test. Cette première année a également permis de partager les enjeux du territoire et d'élaborer un plan d'action opérationnel en 5 fiches actions pour 2011

PREDEFINITION DU PLAN D'ACTION 2011 ET CREATION D'UN POSTE RISQUE AU PAYS DU GRAND BRIANÇONNAIS

La phase d'émergence a permis de préfigurer un plan d'actions opérationnel pour 2011 et mis en œuvre sur les sites tests au cours de deux prochaines années. Cependant, à l'échelle du territoire de candidature, les conclusions du diagnostic permettent de mettre en évidence un faisceau d'éléments convergents tendant à montrer la pertinence de pérenniser plus largement une ingénierie à l'échelle du Pays. L'articulation entre la mise en œuvre de l'Opération Sites Pilotes et un nécessaire travail de fond plus large en complémentarité constitue le fondement d'un poste Risques Naturels au sein du Pays du Grand Briançonnais.

Appuyé par une forte volonté et une unanimité de l'ensemble des acteurs à travailler pour le développement d'action de gestion des risques naturels, le Conseil d'Administration du Pays du Grand Briançonnais a délibéré favorablement le 26 août 2010 pour la création d'un poste Risques Naturels sur une durée de 3 ans. Ce poste, dont la demande est en cours, s'inscrit dans le cadre des procédures PRE la Région PACA.

Il est actuellement au cœur de la volonté des élus du Pays de mettre en œuvre sur les sites tests et à l'échelle du territoire de projet une politique de gestion intégrée des risques naturels affectant leur territoire et de définir l'appui et l'accompagnement qu'elle pourrait apporter aux collectivités qui le composent. Or, la diversité et l'ampleur des enjeux, le nombre d'acteurs concernés et la complexité de leurs interactions, la technicité des missions supposent d'être décrits et analysés pour permettre un positionnement clair et à terme augmenter l'efficacité générale du système de gestion des risques dans ses composantes techniques, financières et organisationnelles. **Il s'agira pour la deuxième année de cette opération sur le territoire du Pays du Grand Briançonnais de poursuivre les cinq objectifs suivants :**

- L'objectif est dans un premier temps de **travailler de manière approfondie sur l'animation territoriale à l'échelle du Pays du Grand Briançonnais :**
- Le deuxième objectif poursuivi sur le territoire dans le cadre du site test de la Clarée, sur les communes de Névache et Val des Prés :
- Le troisième objectif poursuivi sur le territoire dans le cadre du site test du Queyras, haut Guil, sur les communes de Ristolas, Abriès, Aiguilles :
- Le quatrième objectif poursuivi sur le territoire dans le cadre du site du Pays des Ecrins, axe durancien, sur les communes de Saint Martin de Queyrières, l'Argentière la Bessée, La Roche de Rame :
- Le cinquième objectif poursuivi sur le territoire dans le cadre du site test de la Confluence Guil Durance, sur un périmètre qu'il reste à définir de façon précise.



Pays du Grand Briançonnais, des Ecrins au Queyras
19, av. de Beauregard
F-05120 L'Argentière la Bessée
Tél. : +33 (0)4 92 23 04 46
Fax : +33 (0)4 92 53 98 61
Courriel : info@paysgrandbrianconnais.fr
<http://www.paysgrandbrianconnais.fr>